

Validation anticipée période essai

Par thomasbdt, le 09/02/2024 à 17:33

Bonjour,

Je suis employé en CDI sous convention collective SYNTEC.

Ma période d'essai a été renouvellé par une lettre signée des deux parties.

Je suis actuellement enncore en période d'essai, et mon employeur souhaite faire une validation anticipée de période d'essai pour m'embaucher définitivement en CDI. Légalement, que doit il être fait pour que je sois plus en période d'essai mais bien en CDI?

Est-ce simplement une lettre qui pourrait informer que je ne suis plus en période d'essai? Merci à vous

Par miyako, le 09/02/2024 à 20:43

Bonsoir,

simplement une lettre comme quoi vous êtes confirmé dans votre emploi sans pèriode d'essai.

Cordialement

Par janus2fr, le 10/02/2024 à 08:49

[quote]

Légalement, que doit il être fait pour que je sois plus en période d'essai mais bien en CDI?

[/quote]

Bonjour,

Vous êtes en CDI depuis le premier jour de votre embauche.

Par thomasbdt, le 10/02/2024 à 10:52

Oui je suis en CDI mais je souhaiterais que les que les règles de la période d'essai ne s'appliquent plus?